

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 11 juillet 2019

**portant nomination des membres du comité de déontologie
du Conseil général de l'environnement et du développement durable**

NOR : TREV1919153A
(*Texte non paru au journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 2015-1229 modifié du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015, et notamment son article 4 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité de déontologie du Conseil général de l'environnement et du développement durable est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Paul-Henri Ravier, conseiller maître honoraire.

Membres

M. Jean-Louis Buër, inspecteur général de l'agriculture et Président de la première section « mission d'inspection générale et d'audit », au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

M. Jean-Yves Mérindol, professeur des universités.

Article 2

Le président et les membres du comité de déontologie sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 3

Le comité de déontologie se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président.

Article 4

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 11 juillet 2019

François de RUGY